

Date de publication :

05 JAN. 2026

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
PdV	2025	12	219

DECISION

SERVICE/DIRECTION :
DIRECTION DE LA
COMMANDE PUBLIQUE
(FL)

OBJET : Mission d'ordonnancement, de pilotage, et de coordination du projet de renouvellement urbain (OPC-U) quartiers de Pissevin/Valdegour, Chemin Bas d'Avignon/Clos d'Orville, Mas de Mingue.

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10
Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Vu les articles R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité pour Nîmes Métropole de conclure un marché concernant la mission d'ordonnancement, de pilotage, et de coordination du projet de renouvellement urbain (OPC-U), quartiers de Pissevin/Valdegour, Chemin Bas d'Avignon/ Clos d'Orville, Mas de Mingue.

Considérant que la consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert,

Considérant que cette dernière a été publiée le 19/09/2025 (annonce n°25-104434) pour une date limite de remise des offres fixée au 21/10/2025 à 12h00,

Considérant que le présent marché est conclu pour une période de 3 ans dont la durée commence à sa date de notification et s'achève à la date d'admission de toutes les prestations prévues au contrat. Le présent marché n'est pas reconductible.

Considérant que 2 offres ont été remises dans le délai imparti,

Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres et au vu de l'analyse effectuée par le service renouvellement urbain et politique de la ville, l'offre du groupement ALGOE (mandataire) et L'ADEUS (Co traitant) (N° SIRET du mandataire : 352 885 925 00029) présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'adresse du mandataire est la suivante : 9 Bis route de Champagne - CS 60208 69134 Ecully Cedex.

OBJET : Mission d'ordonnancement, de pilotage, et de coordination du projet de renouvellement urbain (OPC-U) quartiers de Pissevin/Valdegour, Chemin Bas d'Avignon/Clos d'Orville, Mas de Mingue.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché au groupement ALGOE (mandataire), L'ADEUS (Co traitant) (N° SIRET du mandataire 352 885 925 00029).

Le marché est conclu :

- Pour un montant de 164 725 € HT, soit 197 670 € TTC sur la durée totale du marché pour les prestations à prix forfaitaire.
- Sans montant minimum et avec un montant maximum de 16 000 € HT sur la durée totale du marché.

ARTICLE 2 : Les conséquences financières de cette décision sont traduites dans les documents financiers de référence.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes, le 18 décembre 2025

Le Président,
Franck PROUST



VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr